

CP 140,05 : Entreprises de déménagement, garde-meubles & activités connexes (pas pour le personnel de garage)

SALAIRES BAREMIQUES (38h/semaine)	
<i>Catégorie</i>	
Porteur débutant	10,0097
Porteur (+ 1 an)	10,0961
Chauffeur national et international	10,2882
Conducteur d'élévateur	10,2882
Emballeur	10,2882
Caissier	10,2882
Chauffeur permis C ou CE avec min. 2 ans d'anc. dans le secteur	10,3981
Chef d'équipe	10,3981
Etudiants pendant les vacances scolaires	85 % du salaire minimum porteur-débutant
INDEMNITES	
<i>Prime de flexibilité</i> pour toutes les heures de service au-dessus de 38 h/sem. qui ne sont pas des heures supplémentaires et du temps de disponibilité	2,77
<i>Indemnité RGPT (travailleurs non-sédentaires)</i>	1,08/heure
<i>Prime d'ancienneté (prime brute annuelle au mois de janvier)</i>	
- à partir du 5 ans d'ancienneté ininterrompue	36,00
- à partir du 10 ans d'ancienneté ininterrompue	71,00
- à partir du 15 ans d'ancienneté ininterrompue	107,00
- à partir du 20 ans d'ancienneté ininterrompue	143,00
<i>Indemnité de séjour</i>	
- Logement et petit déjeuner	14,57
- Repas de midi	11,67
- Repas de soir	10,15
<i>Indemnité d'éloignement</i>	2,77

<i>Complément d'ancienneté</i>	intégré au barème
SECURITE D'EXISTENCE A LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR	
<i>Chômage partiel pour raisons économiques</i>	
- en semaine de 5 jours	6,00
- en semaine de 6 jours	5,00
<i>Maladie ou accident</i>	
Première période	
- en semaine de 5 jours	1,20
- en semaine de 6 jours	1,00
Deuxième période	
- en semaine de 5 jours	2,40
- en semaine de 6 jours	2,00

à partir du 01/05/2010

CGSLB: La Voix du Bon Sens